

**Ministère des Télécommunications
et des Nouvelles Technologies
de l'Information**

**République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail**

DECLARATION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR

LIA BI DOUAYOUA

**MINISTRE DES TELECOMMUNICATIONS ET DES NOUVELLES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DE COTE D'IVOIRE**

**CONFERENCE DES PLENIPOTENTIAIRES
MARRAKECH 23-SEPT AU 18 OCTOBRE 2002**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire Général de l'UIT
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Messieurs les Directeurs de Bureau

Monsieur le Président,

Au moment où j'ai l'honneur de m'adresser à notre auguste assemblée, je voudrais m'acquitter d'un agréable devoir, celui de transmettre les salutations fraternelles de Son Excellence Laurent GBAGBO, Président de la République et les salutations du peuple de Côte d'Ivoire à Sa Majesté, le Roi MOHAMED VI et au peuple frère du Royaume du MAROC.

Je voudrais aussi, Monsieur le Président, vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la tête de la Conférence et vous assurer de l'appui et de la disponibilité de la délégation que je conduis pour le succès de votre mission.

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Vingt ans après la mémorable conférence des Plénipotentiaires de Nairobi, nous voici à nouveau en terre africaine du Maroc, l'espace d'une conférence de plénipotentiaires pour modeler le futur de notre Union. Cette heureuse rotation des régions du monde pour l'organisation de la plus importante conférence du secteur traduit à mes yeux l'un des buts fondamentaux que l'Union se devrait de continuer de poursuivre : celui de l'universalité.

Pour atteindre les autres buts de l'Union dans un contexte de mutations rapides et profondes à la fois, la Conférence des Plénipotentiaires de Marrakech est appelée à opérer courageusement des choix susceptibles de doter l'Union de la souplesse et de la flexibilité nécessaire afin de l'adapter à un environnement changeant.

L'une des clefs possibles réside dans la recherche d'un modus vivendi entre le secteur public et le secteur privé duquel résultera une synergie capable de garantir la prééminence de l'Union pour toutes les questions relatives aux télécommunications.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

La Côte d'Ivoire est partisane d'un partenariat fécond avec le secteur privé en vue du développement des télécommunications et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ainsi mon pays a-t-il été l'un des tout premiers sur le continent à s'engager dans la réforme du secteur des TIC, avec la prise d'une loi dès juillet 1995 qui a permis la libéralisation du secteur.

La participation presque exclusive du secteur privé dans l'offre d'infrastructures et de services a permis à la Côte d'Ivoire de réaliser des progrès significatifs dans la pénétration téléphonique.

En effet, le parc de lignes principales a triplé entre fin 1996 et août 2002 ; dans la même période, le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile est passé de 0 à 900 000. A fin août 2002, la Côte d'Ivoire totalisait ainsi plus de 1 300 000 accès de toutes natures, ce qui correspond à une télédensité globale de 7,62.

Le secteur de l'Internet a connu une croissance beaucoup plus lente mais représente aujourd'hui 21000 abonnés et environ 100 000 internautes.

Le schéma directeur de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication en examen par le Gouvernement et qui s'inscrit dans la perspective d'une libéralisation totale de l'ensemble du secteur à partir de février 2004, vise à corriger certaines insuffisances. Il vise notamment à :

- Faciliter et vulgariser l'accès aux services TIC de l'ensemble de la population, notamment dans les zones rurales où vit plus de 70% de la population ;
- Favoriser le développement des infrastructures et des services permettant de porter la télédensité globale à 15 à l'horizon 2007.

Mesdames et Messieurs les Délégués,

La Côte d'Ivoire considère les nouvelles technologies de l'information et de la communication comme un des leviers de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Mais les énormes potentialités demeurent encore inexploitées, par manque de ressources suffisantes. Le secteur des TIC a donc besoin d'une impulsion nouvelle dans un domaine de technologies avancées où le progrès continu est le seul gage de succès.

Monsieur le Président,
Honorables Délégués,

Mon pays fonde beaucoup d'espoir sur cette 16^{ème} conférence des Plénipotentiaires de l'Union Internationale des Télécommunications, pour consolider la mission de l'Union tendant à renforcer les capacités des pays pauvres, notamment les pays les moins avancés, pour leur permettre de réduire un tant soi peu la fracture numérique.

Je voudrais conclure mon intervention en souhaitant pleins succès aux travaux de cette première conférence des plénipotentiaires du nouveau millénaire.

Je vous remercie de votre attention